



AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE.

La procédure d'enregistrement pour l'approbation du règlement 006-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 005-2021 s'est terminé le 19 juin 2024.

Aucune personne n'a déposé sa signature, donc ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter de la municipalité.

Celui-ci sera envoyé à la MRC d'Avignon pour recevoir le certificat de conformité.

Donné à Saint-André-de-Restigouche, ce 20^e jour de juin de l'an deux mille vingt-quatre.

Tania Lebel,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Certificat de publication **Adoption du règlement 006-2024**

Je, soussigné, Tania Lebel, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Matapédia certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants savoir :
Bureau municipal et site Matapédia-les-plateaux

En foi de quoi, je donne ce certificat 20^{ième} jour du mois de juin 2024.

Tania Lebel,
Directrice générale et
Greffière-trésorière